



METZ METROPOLE

COMMUNE DE FEY

LOTISSEMENT « LES BALENCY »

DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE

**Transfert d'office des voies privées,  
équipements communs et réseaux  
dans le domaine public**

# SOMMAIRE

## Table des matières

1. Note de présentation
2. Plan de situation et parcellaire
3. Délibération du Bureau délibérant de Metz Métropole en date du 21 juin 2022
4. Etat de la voirie
5. Nomenclature des voies et équipements annexes
6. Etat parcellaire

## **1. NOTE DE PRESENTATION**

Depuis son passage en Métropole et en vertu du décret n°2017-1412 en date du 27 septembre 2017, l'Eurométropole de Metz exerce les compétences « voirie » et « espaces publics » sur l'ensemble de son territoire.

Les contours et les modalités de gestion de ces compétences transférées au 1<sup>er</sup> janvier 2018 ont été définies par délibération du Bureau métropolitain en date du 18 septembre 2017.

A ce titre, l'Eurométropole de Metz peut répondre favorablement aux demandes d'intégration dans son domaine public des voies, équipements et espaces communs d'opérations d'aménagement dès lors que les concessionnaires concernés ont donné un avis favorable sur la conformité des équipements.

S'agissant de la parcelle constituant la voirie du lotissement « Les Balency » à FEY, correspondant à la rue du Terreau et la rue des Plantes (parcelle section 1 n°195), cette voie privée ouverte à la circulation publique n'a jamais fait l'objet d'une rétrocession dans le domaine public et aucun acte notarié d'acquisition n'a pu être enregistré au Livre Foncier. Le transfert de propriété n'a donc pas pu aboutir et la situation du bien s'en trouve compliquée.

Compte tenu de la difficulté de mener à terme la procédure normale d'intégration par l'obtention des accords de cession de tous les propriétaires riverains et de l'absence d'association syndicale, il y a lieu de procéder à un classement d'office autorisé par l'article L.318-3 du Code de l'Urbanisme.

Cette procédure consiste à soumettre le projet à enquête publique puis à délibérer pour décider le classement d'office s'il n'y a pas opposition lors de l'enquête, ou saisir le Préfet dans le cas contraire.

L'enquête publique a pour objet de permettre l'incorporation d'une voie privée ouverte à la circulation publique dans un ensemble d'habitation dans le domaine public.

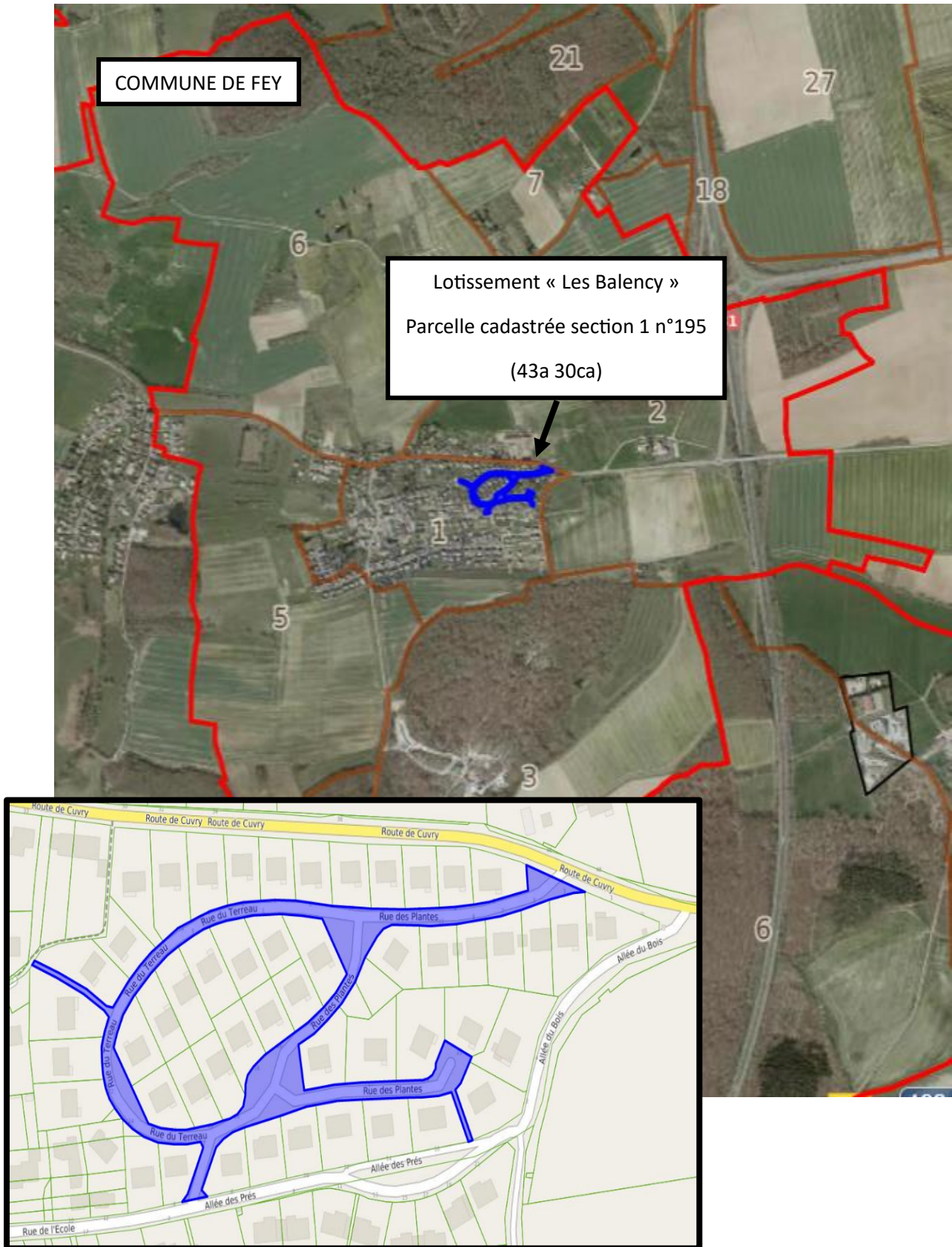
Le classement ainsi décidé vaut transfert, sans indemnité, de la propriété avec approbation du plan d'alignement. Dans ce cadre, l'enquête publique vaut enquête préalable au titre des articles L. 134-1 et suivants du Code de relations entre le public et l'administration.

La régularisation porte sur la parcelle cadastrée section 1 n°195 située sur la commune de FEY, d'une contenance de 43a 30ca (plan ci-dessous).

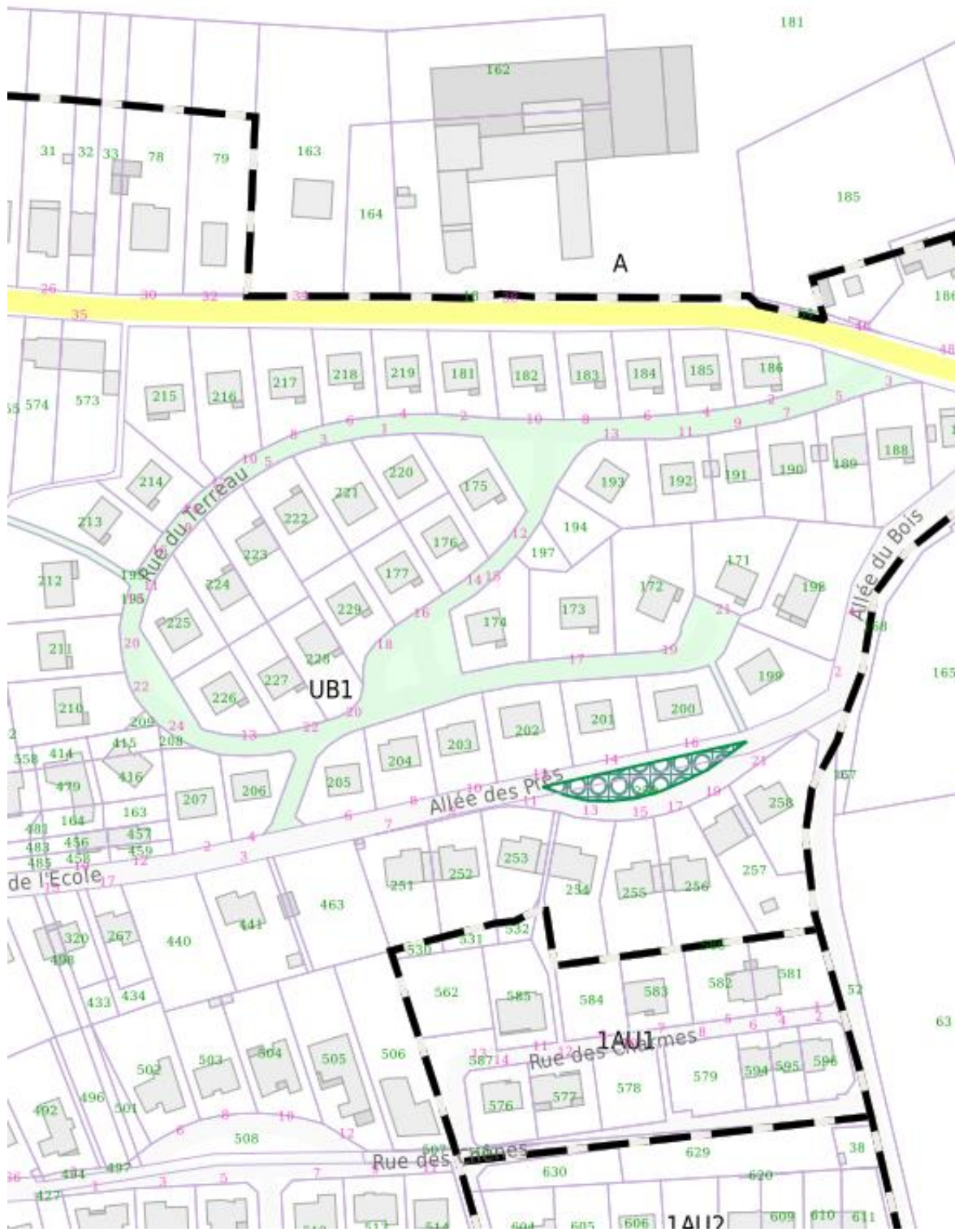
Comme la procédure de classement d'office a cette particularité d'éteindre automatiquement tous les droits réels sur les parcelles classées, le classement d'office de la parcelle susmentionnée permettra d'éteindre l'ensemble des charges dont elle est grevée et qui n'aurait pas pu l'être par la passation d'un acte notarié.

S'agissant des deux chemins piétonniers, ouverts aux cheminements publics, qui constituent la parcelle cadastrée section 1 n°195 et pour lesquels la commune de Fey est compétente, ils feront l'objet d'un découpage ultérieur par l'Eurométropole de Metz en vue d'être transférés en pleine propriété au bénéfice de la commune de Fey.

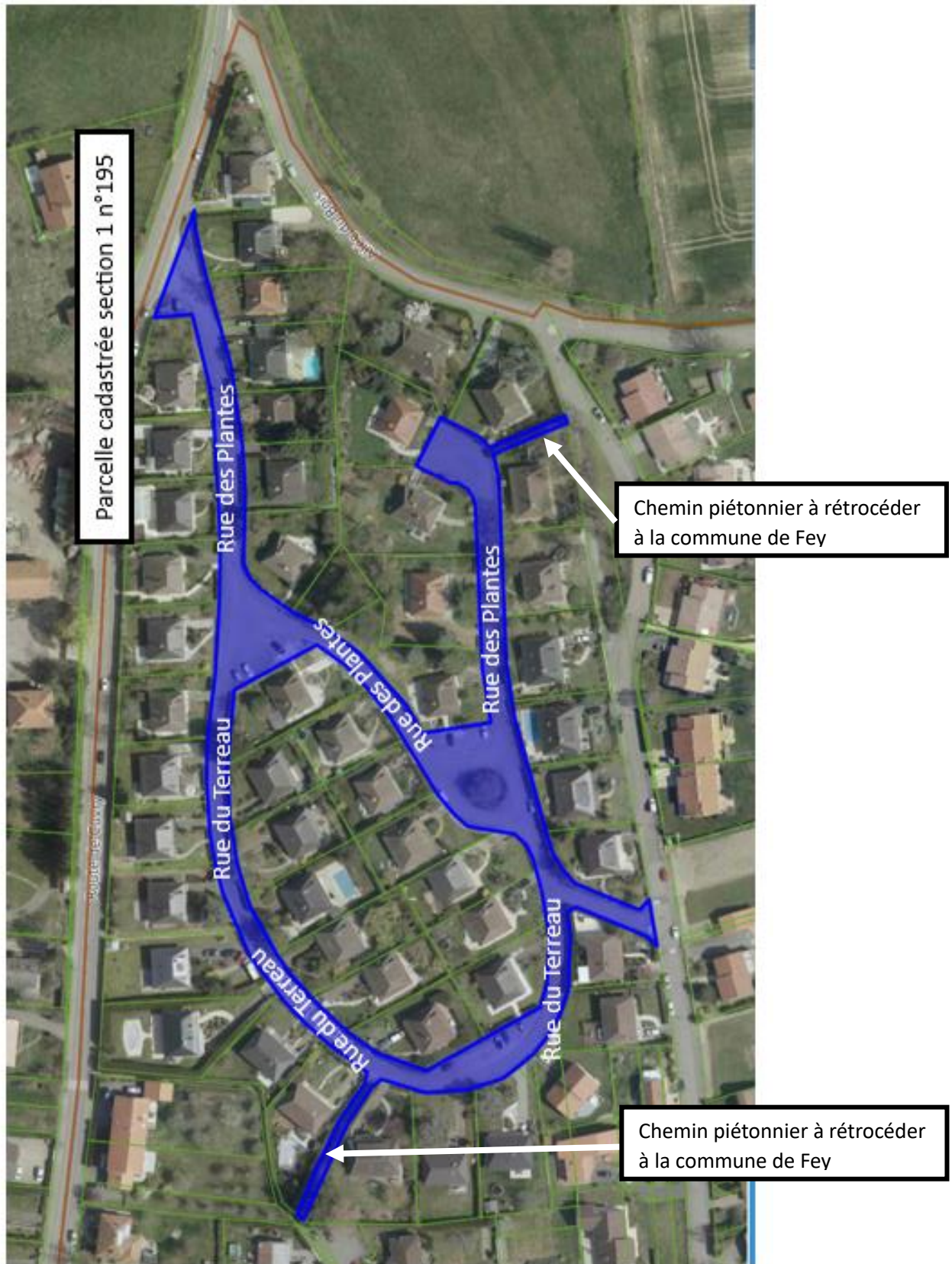
## 2. PLAN DE SITUATION ET PARCELLAIRE



**Lotissement « Les Balency » à FEY**  
**Parcelle cadastrée section 1 n°195 (43a 30ca) – Zonage PLU**



Lotissement « Les Balency » à FEY  
Parcelle cadastrée section 1 n°195 (43a 30ca)



### **3. DELIBERATION DU BUREAU DELIBERANT DE METZ METROPOLE EN DATE DU 21 JUIN 2022**



METZ MÉTROPOLE  
EUROMÉTROPOLE DE METZ  
MAISON DE LA MÉTROPOLE • 1 Place du Parlement de Metz • CS 30353 • 57011 METZ CEDEX 1  
T. 03 87 20 10 00 • F. 03 57 88 32 66 • eurometropolemetz.eu

Nombre de membres élus au Bureau :	Membres en fonction :	Membres présents :	Absent(s) excusé(s) :	Absent(s) :	Pouvoir(s) :
54	54	42	11	1	5

Date de convocation : 14 juin 2022

Vote(s) pour : 47  
Vote(s) contre : 0  
Abstention(s) : 0

### ***EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU***

#### **Séance du Lundi 20 juin 2022,**

Sous la présidence de Monsieur François GROSIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement  
Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

#### **Point n°2022-06-20-BD-8 :**

**Lotissement ' Le Balancy ' à Féy - Procédure de transfert d'office et ouverture de l'enquête publique.**

**Rapporteur : Monsieur Pierre FACHOT**

Le Bureau,  
Les Commissions entendues,

VL le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VL le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,  
VL le Code de l'Urbanisme,  
VL la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,  
VL le décret n° 2017-1412 du 27 septembre 2017 portant création de la Métropole dénommée « Metz Métropole »,  
VL l'arrêté préfectoral DCL/1-060 en date du 9 décembre 2020 portant modification des statuts de Metz Métropole,  
VL la délibération du Conseil de Communauté du 18 décembre 2017 portant consistance et modalités de gestion des compétences voiries et espaces publics transférées au 1<sup>er</sup> janvier 2018,  
CONSIDERANT les contours des compétences transférées en matière de voiries et espaces publics à la Métropole ainsi que les espaces, équipements et missions restant de compétence communale,  
CONSIDERANT la nécessité pour Metz Métropole d'intégrer dans son domaine public les voiries, espaces communs et réseaux des emprises pour lesquelles il n'est pas possible de mener une procédure d'intégration classique,

DECIDE de donner son accord pour le lancement d'une procédure de classement d'office dans le domaine public de Metz Métropole de la parcelle cadastrée section 1 n° 195 sise à Féy,  
DECIDE de donner son accord pour lancer l'enquête publique correspondante,  
AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Pour extrait conforme  
Metz, le 21 juin 2022  
Pour le Président et par délégation  
La Secrétaire Générale

  
Marjorie MAFFERT-PELLAT



ixBUS®

## Résumé de l'acte

### 057-200039865-20220620-2022-06-DB8-DE

**Numéro de l'acte :** 2022-06-DB8  
**Date de décision :** lundi 20 juin 2022  
**Nature de l'acte :** DE  
**Objet :** Lotissement ' Le Balancy ' à Féy - Procédure de transfert d'office et ouverture de l'enquête publique  
**Classification :** 2.1 - Documents d urbanisme  
**Rédacteur :** Catherine DELLES  
**AR reçu le :** 23/06/2022  
**Numéro AR :** 057-200039865-20220620-2022-06-DB8-DE  
**Document principal :** 21\_DO-8.pdf

#### Historique :

22/06/22 10:06	En cours de création	
22/06/22 10:08	En préparation	Catherine DELLES
23/06/22 14:50	Reçu	Catherine DELLES
23/06/22 14:51	En cours de transmission	
23/06/22 14:54	Transmis en Préfecture	
23/06/22 14:59	Accusé de réception reçu	



#### **4. ETAT DE LA VOIRIE**

La parcelle cadastrée section 1 n° 195 à FEY, d'une contenance de 43a 30ca, est dans un état de fortes dégradations (fissures transversales et longitudinales, désenrobage, ressuage, pelade, nids de poule et arrachements).

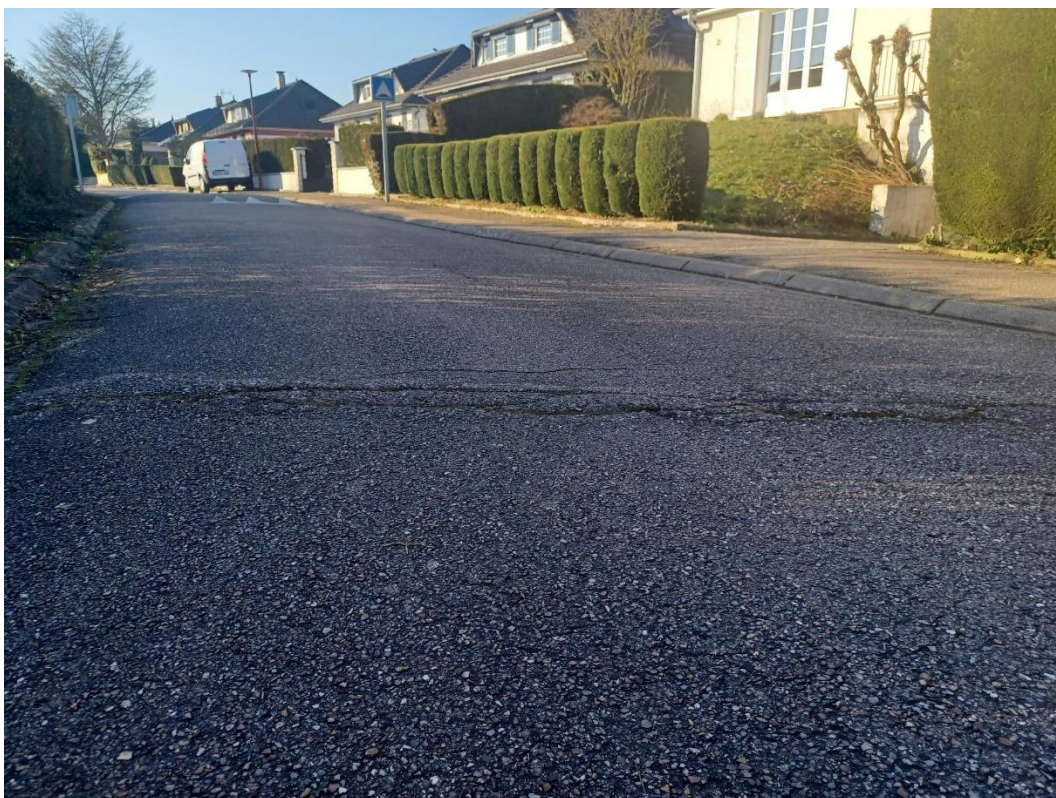
Le relevé des dégradations de surfaces des chaussées, bordures, trottoirs et accotements a été établi à partir d'un relevé visuel.

La largeur des trottoirs n'est pas réglementaire. La largeur varie entre 50 et 70 cm selon les secteurs.

Les réseaux souterrains correspondants sont d'ores et déjà inscrits dans l'inventaire des concessionnaires concernés (électricité, gaz, eau potable, eaux usées et pluviales).



*Vue d'ensemble de la chaussée*



*Dégradation enrobé*



*Avaloir – Réseaux d'assainissement / Eaux pluviales*



*Dégradation trottoirs  
Largeur des trottoirs non réglementaire (entre 50 cm à 70 cm)*



*Réseau eau potable – Bouche à clé*



*Réseau eaux – plaque d'égout*



*Réseaux secs (téléphoniques et électriques)*

## 5. NOMENCLATURE DES VOIES ET DES EQUIPEMENTS ANNEXES

Voies du Lotissement			Equipements annexes		
Adresse	Largeur approximative	Longueur approximative	Assainissement	Eau potable	Eclairage
Rue des Plantes	Variable	425 m	EU	Oui	Oui
Rue du Terreau	Cf. plan ci-dessous	230 m	EU	Oui	Oui



## 6. ETAT PARCELLAIRE

PARCELLE CADASTREE SECTION 1 N°195 A FEY	
QUOTE-PART / DROIT	TITULAIRE
6/300 PRO	BELLANGER Alain / PERRON Françoise
6/300 PRO	DONNER André / LATERZA Stéphanie
6/300 PRO	LARUE Jean / RENAUX Ginette
6/300 PRO	LEONARD Jacques / PIGEON Denise
6/300 PRO	PETERS Pascal / BOUR Nathalie
6/300 PRO	PROTCH Jean-Marc / VINCENT Nicole
6/300 PRO	RE Daniel / DIDELOT Annette
6/300 PRO	RUCKEBUSCH Jacques / KANARCK Huguette
6/300 PRO	SINGER Robin / PEYRABERE Jocelyne
6/300 PRO	THOUVENIN Guy / ROUMAGNAC Michelle
6/300 PRO	TISON Eric / SERRA Marie-Thérèse
6/300 PRO	GRANDJEAN Stéphane / GEORGIN Stéphanie
6/300 PRO	LORRAIN Daniel / GRESSENBUCHER Mireille
6/300 PRO	GOMILA Laurent / VETTORI Hélène
6/300 PRO	BERTIN Marc / DOMPROBST Laurence
6/300 PRO	NISI Jean-François / CZAJKOWSKI Mireille
1/100 PRO	BAIUNCO Ludivine
6/300 PRO	BEUCART Marie-Thérèse
6/300 PRO	CHARFF Jean, Maurice, Robert
3/300 PRO	CLEMENT Sylvie
4/400 PRO	DELAHAYE Josiane, Jacqueline
3/300 PRO	DELMAS Bruno



3/300 PRO	DILLY Pascal, Gilles
3/300 PRO	FANTINI Tonino
1/100 PRO	FELICI Jocelyn, William, André
1/50 PRO	FOREY Jean-Luc, Michel, Christian
3/300 PRO	FREYERMUTH Daniel, Benoît
2/300 PRO	GIUDICELLI Anne, Françoise
2/300 PRO	GIUDICELLI Dominique, Pascale
2/300 PRO	GOULON Bénédicte
6/300 PRO	GURY Valérie
1/100 PRO	HUCKALUK David, Patrick, Paul
1/50 PRO	HURAUX Renée, Lucie, Eugénie
3/300 PRO	JEANSEN Florian
6/300 PRO	LAURENT Hubert, François
6/300 PRO	LOUAISIL Jacqueline, Thérèse, Michelle
3/300 PRO	MACHOT Elisa, Patricia
3/300 PRO	MARTIN Julie, Christine, Sylvie
3/300 PRO	MARTINY Christian
3/300 PRO	NOEL Pascale, Suzanne, Cécile
6/300 PRO	NONNENMACHER Louis
1/100 PRO	PERRET Anne-Gaële
6/300 PRO	PETIT Etienne, Raymond
3/300 PRO	POUGEUX Emmanuel
3/300 PRO	SCHNEIDER Anne, Claude
3/300 PRO	SCHWARTZ Solange, Hedwige
1/400 PRO	SOUBIGOU Frédéric, Jean
1/400 PRO	SOUBIGOU Marie-Pierre, Pascale

1/400 PRO	SOUBIGOU Pascal, Pierre, Marie
1/400 PRO	SOUBIGOU Thierry
1/100 PRO	VERONESE Annelise
3/300 PRO	WALCK Evelyne, Thérèse
1/100 PRO	WELFRINGER-LAPAQUE Davy
3/300 PRO	YAHYAOUI Aïssa
3/300 PRO	ZIOUI Meriem
6/300 PRO	SCI ESPERANCE
66/300 PRO	SCI FEY-VILLAGE
USU	WALCK Evelyne, Thérèse
USUOC	DELAHAYE Josiane, Jacqueline
USUOC	GOULON Gérard, Eugène, Frédéric
USUOC	SCWHARTZ Solange, Hedwige

Les copropriétaires mentionnés ci-dessus ont fait l'objet de recherches approfondies par les services métropolitains avec, entre autres, un relevé des boîtes aux lettres, des recherches au Livre Foncier, la consultation des services communaux et fiscaux.